

COMpte-REndU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU VENDREDI 17 JANVIER 2020 à 20 heures 30

**Étaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mmes GAUTHIER, MILBEO, MM. BRIAND, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

**Absents excusés :**

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER  
M. Eric LE POTTIER donnant pouvoir à Mme Lyne MILBEO

**Absente :**

Mme Mireille BARAN

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique LE GALLO

Ouverture de la séance à 20 heures 45

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté.

**1. GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIES - AVENANT**

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant permettant l'utilisation de la plate-forme SMAE avec une adhésion de 100 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**2. TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES EN PREFECTURE - AVENANT**

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant permettant l'envoi des documents budgétaires par la plate-forme ACTES.

**3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations pour 2020 pour un montant global à inscrire au budget de 23 000 €.

**ASSOCIATIONS COMMUNALES**

ASSB	3 500 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
ECHECS	305 €
+ Déplacements	+ 155 €
COMITE DES FETES BLANLIN	305 €
COMITE DES FETES DU BOURG	305 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	305 €
FNACA	92 €
UNC	92 €
UN ST-BARNABE PARMIS LES ST-MEDARD	305 €
FOYER DES JEUNES	305 €
ASSOCIATION VELO LOISIRS	305 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS	305 €
FUTSAL	305 €
<b>TOTAL = 8 889 €</b>	

**ASS. CANTONALES OU PROXIMITE**

COMICE AGRICOLE (0,27 €/HTS)	345 €
STE HIPPIQUE LOUDEAC	46 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH –section Loudéac)	46 €
A.D.M.R.	415 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
AS. SOLIDARITE PAYSANNE	46 €
CROIX ROUGE	56 €
RESTOS du Cœur	120 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE	390 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €

ST-VINCENT DE PAUL	50 €
CONTR'ATAX	120 €
	<b>TOTAL = 1 730 €</b>

**OEUVRES SOCIALES - CE**

Association communale des agents communaux	1 780 €
	<b>TOTAL = 1 780 €</b>

**SCOLAIRES**

FOURNITURES SCOLAIRES (2) –	
Ecole publique (57 € + 5 € x nbre enfants)	3 720 €
Ecole privée (57 € + 5 € x nbre enfants)	3 100 €
(2) Sera versée en fonction du nombre d'enfants présents à la rentrée	<b>TOTAL = 6 820 €</b>

**ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES**

	projet pédagogique
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
	<b>TOTAL = 2 600 €</b>

TOTAL = 21 819 €

**4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles section AB n° 112 – 115 et 111.

**5. CONVENTION AVEC LE SDE 22 POUR LE RENOUVELLEMENT DU BT P24 à KERMENAN**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le SDE22 pour la parcelle D n° 881 à Kermenan.

Pour informations :

- Restes à réaliser 2019 pour le budget 2020

Clôture de la séance : 21 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 21 janvier 2020.

A Saint-Barnabé, le 20 janvier 2020

La Secrétaire de séance,  
Véronique LE GALLO

Le Maire,  
Georges LE FRANC